

# Accord de positionnements stratégiques

entre

les Communes de Boudry, de Brot-Plamboz, du Cerneux-Péquignot, de Cornaux, de Cortaillod, de Cressier, d'Enges, de Hauterive, de La Brévine, de La Chaux-de-Fonds, de La Chaux-du-Milieu, de La Côte-aux-Fées, de La Grande Béroche, du Landeron, de La Sagne, de La Tène, du Locle, de Milvignes, de Neuchâtel, des Planchettes, des Ponts-de-Martel, de Saint-Blaise, de Val-de-Ruz, de Val-de-Travers, des Verrières,

les Associations Région Neuchâtel Littoral, Région des Montagnes neuchâteloises et Région Val-de-Travers

l'Association objectif:ne, et

l'Etat de Neuchâtel

23 février 2024

# TABLE DES MATIÈRES

ACCORD DE POSITIONNEMENTS STRATÉGIQUES .....	1
I. PRÉAMBULE.....	3
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....	3
BREF HISTORIQUE.....	3
OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE .....	4
MESURES-PHARES.....	5
DYNAMIQUE TRANSVERSALE ET COHÉSION INTERRÉGIONALE .....	5
II. POSITIONNEMENTS RÉGIONAUX .....	7
POSITIONNEMENT DE LA RÉGION DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES.....	9
POSITIONNEMENT DE LA RÉGION NEUCHÂTEL LITTORAL .....	14
POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ.....	18
POSITIONNEMENT DE LA RÉGION VAL-DE-TRAVERS.....	22
III. MISE EN ŒUVRE.....	24
IV. ÉTATS INTERMÉDIAIRES ET BILAN .....	25
V. DISPOSITIONS FINALES .....	25
VI. ANNEXES .....	26

Les Communes de Boudry, de Brot-Plamboz, du Cerneux-Péquignot, de Cornaux, de Cortaillod, de Cressier, d'Enges, de Hauterive, de La Brévine, de La Chaux-de-Fonds, de La Chaux-du-Milieu, de La Côte-aux-Fées, de La Grande Béroche, du Landeron, de La Sagne, de La Tène, du Locle, de Milvignes, de Neuchâtel, des Planchettes, des Ponts-de-Martel, de Saint-Blaise, de Val-de-Ruz, de Val-de-Travers, des Verrières, les Associations Région Neuchâtel Littoral, Région des Montagnes neuchâteloises et Région Val-de-Travers, l'Association objectif:ne, et l'Etat de Neuchâtel (ci-après désignés comme les parties prenantes) conviennent ce qui suit:

## **I. Préambule**

### **Contexte et enjeux territoriaux**

En 2017, par la signature d'accords de positionnements stratégiques, le Canton de Neuchâtel a concrétisé entre l'Etat et ses régions une volonté de réunir les énergies et les ressources de son territoire afin de mieux faire valoir ses qualités, ainsi que ses apports à la prospérité du pays.

Cette concrétisation est le fruit d'intenses efforts de concertation, de collaboration, de valorisation des atouts spécifiques et complémentaires des régions qui composent le territoire neuchâtelois, ainsi que celle des réformes institutionnelles initiées au début des années 2000. Elle a non seulement permis de structurer l'alignement des politiques publiques et le développement de synergies entre collectivités au travers de la réalisation de projets partagés, mais aussi de renforcer le rayonnement du Canton sur le plan national, voire international.

Le positionnement qui en découle s'inscrit dans la logique "un canton, un espace" articulant le fonctionnement territorial du Canton de Neuchâtel à la fois autour de son agglomération unique basée sur deux pôles urbains (Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et l'Agglomération de la Région Neuchâtel Littoral) et de quatre régions remplissant des rôles et possédants des atouts complémentaires.

Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial, connue sous la dénomination de stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), a été conceptualisée il y a une vingtaine d'années reste pertinente dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal,
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer dans un esprit de partenariat l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives.

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

### **Bref historique**

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose à la Région Montagnes neuchâteloises, à la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), à la Région de L'Entre-Deux-Lacs et à la Région La Béroche, ces trois dernières regroupées en grande partie dans la Région Neuchâtel Littoral (RNL), à la Commune de Val-de-Ruz et à la Région Val-de-Travers, une démarche s'inscrivant dans la continuité des contrats de région et d'agglomération signés entre 2007 et 2008. Elle visait à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement pour chacune des régions précitées, dans une vision partagée, par l'ensemble des régions neuchâteloises, l'Association objectif:ne et l'Etat de Neuchâtel.

L'accord de positionnements stratégiques a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de chaque région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial ; les objectifs de développement servent à orienter conjointement les politiques cantonales, régionales et communales en faveur du développement de la région, sur la base de son positionnement et en tenant compte de ses enjeux spécifiques.

Après avoir signé les premiers accords de positionnement stratégique en 2017, leurs signataires ont établi un bilan positif des effets découlant des engagements pris et, par conséquent, affirmé en 2020 leur volonté de les reconduire dans un même esprit de partenariat.

## Objectifs de la démarche

Compte tenu des enjeux et du contexte du territoire neuchâtelois, ainsi que des premiers résultats découlant des accords conclus, les parties prenantes, à savoir les communes, organisées en régions et fédérées au sein de l'association objectif:ne, ainsi que l'Etat de Neuchâtel sont plus que jamais persuadés de la nécessité de formaliser leur volonté d'unir leur force dans une vision partagée du développement cantonal.

Elles confirment le sens et l'utilité de la démarche et rappellent les **objectifs de l'accord de positionnements stratégiques**, soit

- formaliser la volonté partagée de **poursuivre une stratégie de collaboration et de concertation horizontale et verticale** entre canton, régions et communes,
- confirmer la volonté et la nécessité **de renforcer l'alignement des politiques publiques cantonales et communales**,
- disposer d'un document formel faisant référence pour **prioriser l'affectation des énergies et des ressources financières dans une même direction**,
- **renforcer la légitimité des projets régionaux** en s'appuyant sur cette **vision interrégionale** partagée,
- **disposer d'un outil de concertation unique en Suisse en appui aux négociations menées avec la Confédération**, permettant notamment d'appuyer **la prise en considération des besoins et des projets des régions** dans le cadre de la négociation de la **convention-programme quadriennale NPR avec la Confédération**.

Ces objectifs servent une action coordonnée dans le but de soutenir et favoriser l'innovation dans le Canton, cela dans le respect des principes du développement durable. L'innovation et la durabilité sont ainsi deux thématiques qui encadrent l'ensemble de la démarche de l'accord de positionnements stratégiques.

En 2023, au vu de ce qui précède, constatant notamment les dynamiques et les synergies conséquences des actions coordonnées et le développement de mesures concrètes favorisés par les accords de positionnement stratégique, **les parties prenantes aux accords confirment le bien-fondé de la démarche**. Une nouvelle étape est par ailleurs franchie, en regroupant, dans un seul accord, les accords de positionnement stratégique des quatre régions. Il s'agit là d'une évolution naturelle, qui tire parti des constats posés sur la première génération d'accords, affinant ceux-ci et confirmant dans le même temps le positionnement de chaque région.

La présente version de l'accord constitue le résultat des travaux réalisés durant l'exercice 2023 entre les autorités communales, régionales, le Conseil d'Etat et l'Association objectif:ne.

## **Mesures-phares**

Dans le cadre des réflexions qui ont mené à ce nouvel accord et en cohérence avec les objectifs de la démarche décrits plus haut, plusieurs **mesures-phares** ont été définies, d'entente entre les régions et l'Etat de Neuchâtel. Il s'agit de projets d'une certaine ampleur pour lesquels une collaboration forte est nécessaire entre le canton et la région concernée. Emblématique des dynamiques régionales, chaque mesure-phare fera l'objet d'une gouvernance et d'un financement propre. La liste de ces mesures-phares se trouve en annexe du présent accord. Celle-ci n'est toutefois pas exhaustive des mesures envisagées pour renforcer le positionnement régional. Une liste complète et évolutive des projets est établie et régulièrement partagée par les parties prenantes; en fonction de leurs objectifs et spécificités. Ces derniers peuvent, sur demande, faire l'objet de soutiens cantonaux et/ou fédéraux à travers les outils existants.

## **Dynamique transversale et cohésion interrégionale**

Les institutions neuchâteloises ont connu une phase de modernisation considérable durant ces 15 dernières années : réduction de 62 à 27 communes, suppression des six districts au profit de 4 régions, adoption d'une circonscription unique. Cette dynamique a été accompagnée par le développement régulier du rôle des régions. En complémentarité de la coordination intercommunale en leur sein, les régions, sous l'égide d'objectif:ne, constatent désormais une opportunité grandissante de développer des coordinations interrégionales, dans un territoire cantonal caractérisé par la complémentarité entre quatre régions et une agglomération.

Dans ce contexte, les parties prenantes estiment pertinent d'intensifier les collaborations dans le cadre de thématiques transversales, définies dans une vision cantonale et pour lesquelles une déclinaison spécifique et pertinente est définie dans chacune des régions. Les thématiques transversales sont identifiées dans des domaines qui nécessitent une collaboration spécifique et prioritaire entre les niveaux institutionnels pour être menées à bien, sur la base d'une vision partagée. Elles s'inscrivent dans le sens de l'accord de positionnements stratégiques pour contribuer à la prospérité globale du canton, en préservant et valorisant les spécificités locales et régionales. Elles s'inscrivent pleinement dans les principes du développement durable, de l'innovation et de respect des enjeux climatiques, qui chapeautent l'ensemble de la démarche de l'accord de positionnements stratégiques.

Premier pas vers un potentiel programme de travail concerté entre les communes et le canton, cinq thématiques transversales ont ainsi été définies pour la période 2024-2027.

### **1- Marketing territorial**

L'attractivité résidentielle, la promotion et la diversité des activités touristiques et culturelles, le dynamisme économique et les emplois, la qualité et la promotion des produits du terroir et du patrimoine naturel constituent des enjeux centraux pour le canton de Neuchâtel et ses régions. Le développement d'un marketing territorial ciblé, porté par les niveaux institutionnels, doit renforcer le positionnement et l'attractivité de l'ensemble du territoire cantonal, notamment en mettant en avant les atouts de chaque région.

### **2- Renforcement de la dynamique touristique**

Le potentiel économique, sportif et culturel du développement touristique neuchâtelois est largement reconnu. La coordination des acteurs de la branche est primordiale pour favoriser la diversification de l'écosystème économique, touristique, culturel et sportif neuchâtelois en cohérence avec les atouts naturels et la politique du développement durable du territoire neuchâtelois.

De plus, il s'agit de l'une des branches qui contribue à l'entrée de revenus – suisses et étrangers – dans le canton tout en contribuant à l'image positive et en développant des emplois de proximité. En la matière, la coordination doit notamment porter sur la cohérence entre développement de l'offre, de la promotion et de l'accueil.

### **3- Renforcement de la couverture médicale dans les régions**

L'accès à une structure de soins de premier recours est un enjeu majeur, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population et ce tout particulièrement dans le Canton de Neuchâtel. Elle est désormais une condition-cadre primordiale en matière d'attractivité résidentielle, autant importante que, par exemple, la disponibilité de places d'accueil extrafamilial. Une action volontaire et coordonnée entre les acteurs institutionnels s'avère nécessaire pour favoriser l'implantation de professionnels et assurer une bonne couverture sur l'entier du territoire cantonal.

### **4- Promotion du vivre ensemble**

Les enjeux sociétaux actuels nécessitent de renforcer les liens de proximité et d'encourager les démarches participatives, citoyennes et solidaires. Le soutien aux processus participatifs, sur lequel travaille notamment l'Etat de Neuchâtel en lien avec le Plan climat cantonal, doit devenir un champ d'action des collectivités publiques dans une logique concertée. Cette mesure vise à favoriser l'éclosion d'actions citoyennes et solidaires visant à créer davantage de lien, favoriser les démarches participatives, et renforcer de la cohésion sociale au plan local. Dans cet esprit, l'Etat de Neuchâtel envisage le lancement d'un programme de soutien à ce type d'initiatives (appel à projets). Les collectivités publiques neuchâteloises, communes et régions, seront encouragées à participer à la promotion de cet instrument et à développer des projets.

### **5- Valorisation du parc immobilier des cœurs de localité**

Bien que le territoire neuchâtelois ait vu son offre en logement se développer fortement, il existe un besoin de moderniser et de valoriser le parc immobilier comme condition de l'attractivité du canton et de la qualité de vie de ses habitants, principalement au centre des localités. Logements inoccupés ou peu adaptés en termes d'accessibilité, bâtiments à la faible efficacité énergétique, tensions objectifs de densification et enjeux de protection du patrimoine bâti, gestion des îlots de chaleur : les enjeux sont nombreux, ils concernent une multitude d'acteurs, privés et publics et se situent au croisement de plusieurs politiques publiques qu'il s'agit de mieux coordonner.

Dans une logique de partenariat, l'Etat et les régions sont amenés à collaborer et coordonner leur action dans le développement des thématiques transversales présentées ci-dessus.

**II. Positionnements régionaux**

# POSITIONNEMENT DE LA REGION DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES



***Espaces de liberté et de création***

## **Positionnement de la Région des Montagnes neuchâteloises**

### **1. Slogan**

#### ***Espaces de liberté et de création***

### **2. Les Montagnes neuchâteloises racontées...**

L'agglomération urbaine des Montagnes, constituée de la Métropole horlogère, 3<sup>ème</sup> Ville de Suisse romande, et de la Mère commune, joue un rôle de centre pour l'Arc jurassien franco-suisse. Offrant ses services et atouts urbains, elle peut se vanter de faire bénéficier ses habitants et ses visiteurs, de patrimoines exclusifs réunissant des richesses historiques, urbanistiques, culturelles ou encore naturelles dans une proximité étonnante.

Espace aux conditions climatiques uniques, à 1000 mètres d'altitude, ce paysage typique des crêtes du Jura, se recouvre régulièrement de neige en hiver modelant ainsi à chaque fois de nouveaux paysages éphémères si particuliers.

Ce cadre de vie, de travail ou de loisirs singulier est également riche d'histoire(s). L'architecture invite à découvrir Le Corbusier et l'Art nouveau et l'activité horlogère a façonné le modèle économique, l'urbanisme et les mentalités des Montagnes neuchâteloises. L'urbanisme horloger reconnu par l'UNESCO donne aux villes son caractère unique qui confère à ses habitants, visiteurs et travailleurs, le sentiment d'être privilégiés dans cet entre-soi ouvert sur le monde.

Dans ces domaines, la région des Montagnes neuchâteloises ne doit plus faire ses preuves de force créatrice. Créations dans les domaines du design, de l'architecture, de l'industrie et des idées s'alimentent mutuellement et entretiennent un contexte propice aux nouvelles créations, qu'elles soient d'artistes ou d'entrepreneurs. Naturellement, dans ce contexte, la culture alternative, classique, discrète et institutionnalisée, a trouvé un lieu d'expression et de valorisation.

Cette région forgée par ses activités économiques, notamment par une phase de proto-industrialisation ayant permis de créer des synergies essentielles entre les zones urbaines et les zones rurales encore visibles aujourd'hui, possède un tissu industriel riche notamment visible dans le réseau de sous-traitance extrêmement dense. Ce dernier permet de créer des produits complexes en ne quittant pas la région des Montagnes neuchâteloises. La microtechnique est un domaine de pointe dans lequel excellent les entreprises des Montagnes neuchâteloises. Ces dernières s'appuient sur des écoles proposant une offre de formation de qualité dans le domaine industriel.

Berceau de l'identité neuchâteloise, les Montagnes neuchâteloises sont également fortes de leur diversité culturelle. La population, de nature chaleureuse et ouverte s'est effectivement enrichie au fil de l'histoire de différentes communautés étrangères.

### **3. Positionnement**

#### **Création**

Dans de nombreux domaines, les Montagnes neuchâteloises sont propices aux créateurs. Par le passé, des créations ont émergé dans les domaines de l'horlogerie, de l'architecture, des idées, de la littérature, ou encore des arts visuels. Actuellement, la dynamique créatrice est toujours de mise dans ces domaines auxquels on peut ajouter l'industrie, ou encore le design. Ce terreau unique aux Montagnes neuchâteloises en fait un lieu culturellement très riche, tant dans ses aspects classiques (Salle de musique, Théâtre populaire romand, Club 44, Pôle de compétences arts appliqués (CPNE-AA) – Ecole d'arts appliqués) que dans ceux plus alternatifs (Bikini Test, Plage des Six Pompes,

Ancienne Poste, Exomusée). Le terme de création dans les Montagnes neuchâteloises définit également le fait que la région soit un lieu dans lequel l'inventivité et l'expérimentation sont de vraies traditions culturelles.

### **Patrimoines (naturel, architectural, horloger, etc.)**

Les patrimoines aussi riches que divers des Montagnes neuchâteloises représentent l'une des matérialisations de la capacité des habitants de la région à créer et lui confèrent un environnement particulièrement propice à de nouvelles créations. Le patrimoine de la région est ainsi très riche, à tel point que l'urbanisme horloger est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. À cela vient s'ajouter le patrimoine naturel d'exception que comprend les crêtes, Les tourbières que le Doubs et le Lac des Taillères. Le microclimat des Vallées de la Sagne et des Ponts et de La Brévine propice à l'enneigement, permet la pratique des sports d'hiver, en particulier le ski-de-fond.

Le cœur urbain de la Région des Montagnes s'est constitué au fil du temps suivant les aléas de l'industrialisation, notamment horlogère. En résulte, aujourd'hui, un patrimoine architectural et urbanistique unique mêlant le génie de Le Corbusier (Maison blanche, Villa Turque) et la finesse de l'Art nouveau (Style sapin) dans la partie urbaine et un patrimoine rural typiquement jurassien dans les vallées qui s'exprime dans les pâturages boisés, les fermes neuchâteloises ou encore sur les rives du Doubs. L'architecture n'est, pour autant, pas figée dans le passé et innove avec de nombreux projets modernes offrant une qualité de vie remarquable au cœur d'un cadre de vie unique au monde (architecture 2.0).

### **Horlogerie et haute précision**

L'horlogerie, fleuron national, trouve un écho particulier dans les Montagnes neuchâteloises dont le destin est étroitement lié à cette activité industrielle. Activité représentative du lien spécifique que la région entretient entre la ville et la campagne, du paysan travaillant jadis à la pièce durant l'hiver aux entreprises horlogères modernes et luxueuses de renommée internationale, l'horlogerie est ainsi constitutive du patrimoine, du savoir-faire et de l'identité des Montagnes neuchâteloises. C'est aujourd'hui encore dans ces lieux que bat le cœur de l'horlogerie *Swiss made*. Activité économique productrice de richesse, l'horlogerie est également liée aux hautes compétences en matière microtechnique et dans tous les domaines de la précision. Par cette activité, mais également par les liens forts que la région entretient entre la notion de temps et sa propre évolution, les Montagnes neuchâteloises donnent une résonance particulière au terme de temps.

## **4. Objectifs de développement**

### **1. Renforcer les vecteurs de rayonnement international des Montagnes neuchâteloises autour du concept de liberté et création**

- Valoriser et élargir les partenariats entre les acteurs de la création<sup>1</sup> pour accueillir des jeunes créateurs internationaux (résidence d'artistes<sup>2</sup>)
- Inscrire les institutions et les atouts-phares<sup>3</sup> dans les réseaux internationaux existants et à créer<sup>4</sup>
- Valoriser la création dans la Mère commune et la Métropole horlogère, en tant que pôle urbain possédant une envergure mondiale (design horloger et "street art")

### **2. Renforcer l'attractivité résidentielle des Montagnes neuchâteloises vis-à-vis des pendulaires, dont les frontaliers**

- Mettre en place un programme de domiciliation à l'adresse des pendulaires, dont les frontaliers

---

<sup>1</sup> LuxorFactory, TPR

<sup>2</sup> Accueil des concepteurs du jeu vidéo "Final Fantasy"

<sup>3</sup> Salle de Musique notamment

<sup>4</sup> Tels le Réseau Art Nouveau ou Le Corbusier

- Valoriser les atouts architecturaux, le patrimoine horloger et la proximité des grands paysages
- Valoriser la qualité de vie urbaine et villageoise
- Renforcer la diversité et la qualité de l'habitat
- Rénover le parc immobilier
- Expérimenter la relation Ville – Nature notamment au travers de la promotion des activités physiques à proximité de la ville
- Valoriser ce qui précède, avec l'appui du délégué cantonal à la domiciliation, notamment via la communication cantonale

### **3. Développer l'accessibilité**

- Mieux connecter les Montagnes neuchâteloises aux métropoles (notamment Berne, Lausanne, Besançon et Bâle)
- Insérer la région dans les réseaux structurants nationaux et internationaux
- Améliorer les transports publics de proximité et la mobilité douce
- Soigner les interfaces urbanisation-infrastructures de transports publics

### **4. Renforcer et valoriser la création culturelle sous ses différentes formes dans les Montagnes neuchâteloises**

- Valoriser la présence dans la région du Pôle d'arts appliqués
- Développer un pôle autour du Centre de création helvétique des arts de la rue (CCHAR)
- Valoriser la Maison des métiers d'Art Cartier (pôle culturel)
- Développer les Arts de la scène
- Asseoir cette position en devenant la première Capitale culturelle Suisse pour une année et pérenniser et capter les retombées
- Soutenir davantage le foisonnement de la culture alternative et les initiatives culturelles

### **5. Mettre en place les conditions cadres pour un développement des activités économiques**

- Équiper les pôles de développement économique
- Développer les activités productives dans le tissu urbain
- Soutenir les secteurs de l'horlogerie et de la haute précision
- Valoriser l'infrastructure actuelle de l'aéroport ARESA vis-à-vis des entreprises

### **6. Renforcer la destination touristique des Montagnes neuchâteloises**

- Développer un concept touristique cohérent au sein des vallées afin de créer des synergies entre les différents atouts (Lac des Taillères, Doubs, Tourbières, La Brévine - Sibérie de la Suisse, Sentier des statues, Musée régional de La Sagne)
- Par la mise en réseau des acteurs touristiques professionnels, développer une offre stratégique complémentaire villes-vallées afin d'augmenter la durée des séjours
- Professionnaliser le secteur touristique
- Renforcer l'offre d'hébergement en soutenant l'amélioration de la qualité des prestations
- Compléter l'offre en prestations liées à l'urbanisme horloger
- S'insérer dans des offres thématiques en réseau (ex. Route culturelle européenne de l'Art nouveau)
- Préservation du Doubs ainsi que du Saut du Doubs
- Positionner la région comme pôle régional d'activités sportives hivernales (raquettes, ski de fond, trail blanc, etc.)

### **7. Renforcer le dynamisme des centres de localités (circulation des richesses)**

- Développer les synergies entre les activités des villages afin de les maintenir
- Renforcer les dynamiques urbaines locales

- Renforcer la consommation locale en proposant des offres différenciatrices vis-à-vis de la France
- Développer des synergies entre les entreprises
- Renforcer le rôle de villes-centre de la Métropole horlogère et de la Mère commune au niveau de l'Arc jurassien

#### **8. Valoriser le caractère interculturel de la région**

- Valoriser les lieux de réflexion tels que le Centre culturel de l'ABC et le Club 44
- Favoriser les échanges entre communautés
- Valoriser la vie sociale

#### **9. Renforcer les relations extérieures**

- Affirmer le leadership du pôle urbain des Montagnes neuchâtelaises dans l'Arc jurassien franco-suisse (Parc naturel régional du Doubs, RVAJ, AUD, objectif:ne, projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtois, Région capitale suisse)
- Communiquer sur ce rôle de leadership afin que le Canton appuie sur ce point à l'extérieur
- Développer l'implication et renforcer la reconnaissance de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans les réseaux internationaux

#### **10. Renforcer les institutions de formation**

- Renforcer les ancrages des pôles de formation avec le tissu économique et industriel du lieu (notamment CPNE, HDV7, etc.)
- Renforcer la dynamique "création et industrie" avec les différents Pôles du CPNE et le Lycée Blaise-Cendrars

#### **11. Faire évoluer la gouvernance régionale dans les Montagnes neuchâtelaises**

- Mener une réflexion sur la dénomination de la région afin d'améliorer la communication autour de celle-ci

#### **12. Renforcer l'unité neuchâtoise (entre les diverses régions du canton)**

- Développer des missions d'envergure cantonale

### **5. Rôle et participation de la région aux thématiques transversales**

Les thématiques transversales sont présentées dans le chapitre introductif du présent accord. Le rôle de chaque région dans les thématiques transversales vise à décliner à l'échelle régionale les volontés partagées entre les régions et le Conseil d'Etat et font l'objet d'un dialogue en continu entre les parties.

# **POSITIONNEMENT DE LA REGION NEUCHÂTEL LITTORAL**

# **RÉGION NEUCHÂTEL LITTORAL**

***Qualité de vie au cœur de l'innovation***

## Positionnement de la Région Neuchâtel Littoral

### 1. Slogan

***Région Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation***

### 2. La Région Neuchâtel Littoral racontée...

La Région Neuchâtel Littoral rassemble les communes de La Grande Béroche, Cortaillod, Boudry, Milvignes, Neuchâtel, ainsi que Hauterive, Saint-Blaise, Enges et La Tène (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Laténa), Cornaux, Cressier et Le Landeron. Elle est un pôle urbain jouissant d'une qualité de vie remarquable. Il est caractérisé par un urbanisme et une mobilité de haute qualité, la proximité de tous les équipements et infrastructures nécessaires et une offre riche en matière de culture, sports et loisirs, ainsi que de services, commerces et santé. La région s'étend entre lac et montagnes et offre un paysage remarquable, enrichi de vignobles, de forêts et d'espaces verts, ouverte sur le plateau suisse et les Alpes. Organisée autour de la ville et agglomération de Neuchâtel, cette région d'environ 95'000 habitants et 55'000 emplois, compte plusieurs communes dont les vieux bourgs et châteaux constituent de véritables joyaux du patrimoine historique et viticole. Où que l'on se situe au sein de la région, en quelques minutes seulement on peut se rendre au bord du lac, en forêt, en montagne ou dans d'autres espaces naturels privilégiés tels que les gorges de l'Areuse, passer un moment agréable au cinéma, au théâtre ou faire du shopping.

C'est à Neuchâtel, au cœur de ce cadre naturel et bâti exceptionnel, que naissent et prennent forme les innovations qui font le monde de demain, après avoir déjà marqué l'histoire. La Région Neuchâtel Littoral comprend une université et des hautes écoles de renom ainsi que de multiples instituts de formation, centres de R&D et entreprises de notoriété mondiale. Ensemble, ils forment un véritable écosystème d'innovation. Étudiants, chercheurs et entrepreneurs, y concrétisent leurs projets et leurs rêves, notamment dans les domaines d'expertise de l'infiniment précis et des technologies durables. Le Swiss Innovation Park, établi dans le centre de recherche Microcity, à l'instar de l'École polytechnique fédérale (EPFL) et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), ainsi qu'un tissu dense d'entreprises de hautes technologies, assurent à la Région Neuchâtel Littoral et au Canton de Neuchâtel dans son ensemble un rayonnement international en matière de capacités d'innovation et d'implémentation, de l'idée au produit. Des grands groupes autant que de multiples PME et start-up l'ont précisément choisie pour ses atouts : une expérience de longue date de l'infiniment précis, la recherche de la compétitivité, une main-d'œuvre de qualité et une formation duale qui a fait ses preuves. Grâce à cet environnement propice, le nom de Neuchâtel s'exporte dans le monde entier.

En développement économique et social constant, la Région Neuchâtel Littoral se donne l'ambition de devenir une « smart région » phare en suisse, à savoir une région qui optimise et développe l'utilisation des énergies renouvelables tout en mobilisant les innovations technologiques et l'interconnectivité. Elle cherche ainsi à favoriser l'utilisation du savoir, la circulation des richesses, les collaborations intercommunales et l'optimisation de l'action publique au service du bien-vivre.

Cadre idéal de vie, de recherche et d'activités économiques idéal, la Région Neuchâtel Littoral voit converger de multiples axes de mobilité tels que la ligne ferroviaire du pied du Jura et l'autoroute A5. L'agglomération se trouve ainsi à proximité directe (1h-1h30 max.) par train et route des agglomérations zurichoise, bâloise et lémanique (aéroports internationaux) ainsi que de la Genève internationale et de Berne, capitale fédérale. Pôle des micro- et nanotechnologies, la Région Neuchâtel Littoral est une région de tradition résolument tournée vers la modernité. C'est ainsi le lieu privilégié où implanter ses activités, résider et vivre en Suisse.

### 3. Positionnement

#### **Innovation en écosystème ouvert (recherche - développement – formation)**

Pour concrétiser une idée en produit, la Région Neuchâtel Littoral comprend tous les éléments indispensables, à savoir un pôle de formation très complet, des instituts de recherche ainsi que des entreprises de pointe qui s'inscrivent dans le tissu de l'Arc jurassien. Le réseau de formation se caractérise par sa forte concentration et la taille humaine de ses instituts qui s'inscrivent pour certains dans le bassin de l'Arc jurassien, et pour d'autres aux échelles nationales voire internationales. Le domaine de la recherche repose sur des compétences-clés, notamment dans le domaine d'expertise de l'infiniment précis et des méthodes de fabrication avancées. Elles sont valorisées dans la formation et au sein d'entreprises à la renommée internationale qui viennent compléter l'écosystème permettant à l'innovation de naître, vivre et se développer dans la Région Neuchâtel Littoral.

#### **Qualité de vie, entre lac, vignoble et forêt**

La qualité de vie au sein de la Région Neuchâtel Littoral est exceptionnelle. Sur la toile de fond que constituent lac, vignoble, forêt et patrimoine historique, l'environnement bâti s'est développé harmonieusement tout comme le réseau de mobilité (transports publics, mobilités douces, transport individuel motorisé), sans les nuisances du trafic de transit qui circule presque intégralement en tunnel, préservant paysage et santé. La région est notamment caractérisée par la proximité des services, des infrastructures modernes et des richesses naturelles indéniables. Une vie locale dynamique caractérisée par une large offre en commerces, des événements et institutions culturelles d'envergure et une riche vie associative, vient compléter ce cadre de vie idyllique en alliant tradition et modernité.

#### **Région Neuchâtel Littoral, une smart région**

Au croisement entre un pôle d'innovation basé sur les nouvelles technologies et l'inter-connectivité et une région caractérisée par sa douceur de vivre, la Région Neuchâtel Littoral veut devenir une « smart région », c'est-à-dire une région qui met l'innovation sociétale portée par le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement, de l'humain. Ce concept implique également d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale.

### 4. Objectifs de développement

#### **1. Renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle & touristique:**

- En développant un urbanisme et des logements de qualité ainsi qu'une offre de transports publics et de mobilité douce performante sur l'ensemble du Littoral (par exemple par un potentiel renforcement de la liaison en transports publics avec le Val-de-Ruz voire d'autres régions environnantes, une prolongation du Littorail et l'exploration des potentiels de développement de voies vertes)
- En valorisant les atouts paysagers, en particulier le lac et ses rives, le vignoble et la forêt
- En promouvant l'offre en termes de culture, sports et loisirs l'offre de services et commerces, ainsi que l'offre de prestations en ce qui concerne la couverture médico-sociale et l'accueil extrafamilial
- En intégrant toute la population dans une perspective interculturelle et intergénérationnelle, grâce à une culture d'ouverture
- En soutenant la stratégie cantonale de domiciliation en s'appuyant sur les outils mis à disposition par l'Etat

## **2. Soutenir l'écosystème d'innovation:**

- En favorisant la recherche et le développement dans les écoles (Université, Hautes écoles, instituts, etc.) et les entreprises, ainsi que les transferts technologiques entre tous ces acteurs
- En valorisant l'offre de formation disponible au sein des écoles et entreprises de la région
- En promouvant l'innovation par ses potentiels d'application locaux en lien par exemple avec le patrimoine bâti (transition/assainissement énergétique)
- Mettre en place des systématiques d'innovation au sein des collectivités publiques
- Valoriser les innovations régionales en les utilisant au sein des collectivités publiques

## **3. Développer les capacités d'accueil des entreprises et activités économiques, notamment dans les pôles de développement:**

- En soutenant et en connectant les pôles de développement économique (Boudry, Littoral Est et Cornaux / Cressier) et le pôle technologique / quartier de l'innovation (Microcity)
- En soutenant le développement d'hôtels d'entreprises et d'infrastructures d'accueil ou de congrès dans une perspective d'impulsion
- En s'assurant d'un bon partage d'informations grâce au Groupe de coordination des Pôles / ZAE pour pouvoir saisir les opportunités dès qu'elles se présentent

## **4. Développer le concept multidisciplinaire de « smart région »:**

- En exploitant les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- En contribuant à des stratégies énergétiques, de développement durable et de mobilité ambitieuses
- En intégrant l'intelligence collaborative à l'action publique
- En développant les liens entre l'activité culturelle & touristique, l'innovation et les technologies digitales, tout en veillant à agir contre la problématique de la fracture numérique
- Favoriser l'économie créative notamment en développant l'écosystème culturel

## **5. Rôle et participation de la région aux thématiques transversales**

Les thématiques transversales sont présentées dans le chapitre introductif du présent accord. Le rôle de chaque région dans les thématiques transversales vise à décliner à l'échelle régionale les volontés partagées entre les régions et le Conseil d'Etat et font l'objet d'un dialogue en continu entre les parties.

# POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DE VAL-DE-RUZ



***Écorégion***

## Positionnement de la Commune de Val-de-Ruz

### 1. Slogan

#### *Val-de-Ruz, l'Écorégion*

### 2. Le Val-de-Ruz raconté...

Idéalement situé à proximité des pôles urbains des Montagnes neuchâteloises et du Littoral, le Val-de-Ruz constitue une alliance attractive entre les atouts de la ville et ceux de la campagne. Il est, à la vue de ces éléments, une région privilégiée qui offre un cadre de vie exceptionnel. Ce caractère unique se retrouve notamment dans le paysage, façonné par les nombreuses allées d'arbres qui soulignent les transitions entre les villages et les crêtes du massif jurassien, ouvertes sur une vue à couper le souffle sur les trois lacs, le Plateau suisse et les Alpes.

Écorégion par essence, le Val-de-Ruz entretient une forte relation avec la terre par laquelle naissent et prennent forme les activités humaines de la région. Ce lien particulier avec la terre se retrouve au travers de la production agricole qui positionne la région comme "grenier à blé du canton" et le paysage unique du Val-de-Ruz peut être vu comme un modèle harmonieux d'une terre riche et fertile, bordée de forêts, où sont confectionnés des produits régionaux de qualité ; elle est par-là une vitrine idéale pour tous les produits issus de la terre neuchâteloise. Ce lien avec la terre auquel se sont attachés les habitants est fêté annuellement à l'occasion de Fête la Terre, sur le centre névralgique d'Evologia qui accueille durant la même période l'événement culturel de renommée internationale, les Jardins musicaux.

Dans ce contexte, la région s'inscrit dans une dynamique volontaire de développement durable et veille par-là à un équilibre entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux. La volonté de produire des énergies vertes, un accent particulier sur la biodiversité, l'agriculture locale et le développement bâti durable sont autant d'ambitions qui font du Val-de-Ruz une région soucieuse d'écologie. Parallèlement, la région jouit d'un développement économique dynamique et accorde une attention particulière à la cohésion sociale de par son dense tissu associatif et par une participation citoyenne à la construction et au développement de la région.

### 3. Positionnement

#### *Le Val-de-Ruz, une Écorégion qui :*

#### **... promeut son potentiel de production énergétique, son économie de proximité, ses projets de mobilités ainsi que son territoire agricole et forestier**

Val-de-Ruz ancre son positionnement dans un territoire où l'agriculture et la sylviculture prennent toute leur importance dans le respect de la biodiversité, où la coexistence entre les quartiers d'habitation et les zones dédiées aux activités économiques est saine, où les potentiels de production énergétique ne demandent qu'à être exploités, où le lien et le liant entre les habitants se traduit par des circuits économiques courts et une forte densité de milieux associatifs.

#### **... s'inscrit dans une dynamique de développement durable**

Dans les choix stratégiques de la Commune, cette dynamique consiste à veiller à un équilibre congruent entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux.

##### **- Intérêts écologiques**

- production d'énergies vertes et économies d'énergie
- protection des milieux naturels et de la biodiversité
- développement durable du bâti et de la mobilité

- **Intérêts économiques**
  - renforcement de l'économie de proximité
  - mise en réseau renforcée des entreprises de la région
  - développement du potentiel économique autour des nœuds de communication
  - valorisation locale de la production agricole de la région
- **Intérêts sociaux**
  - mise en place de cadres permettant de limiter la désertification en matière de prestations de soins et de bien-être
  - valorisation du tissu associatif dynamique
  - cohésion sociale et intergénérationnelle

### **... offre un cadre de vie unique**

La synergie entre tous les atouts du Val-de-Ruz fait de cette région un lieu privilégié qui offre un cadre de vie unique. À proximité immédiate des deux pôles urbains cantonaux, Val-de-Ruz allie un paysage de qualité, des milieux naturels préservés et une vue exceptionnelle sur les trois lacs, le Plateau suisse et les Alpes.

## **4. Objectifs de développement**

### **1. Développement des projets de mobilité**

- optimiser la desserte fine
- œuvrer au lien entre la future gare et le centre du village de Cernier
- encourager le covoiturage et les plans de mobilité des entreprises

### **2. Exploitation du potentiel énergétique**

- exploiter les potentiels de production d'énergie verte (chauffage à distance, production photovoltaïque, etc.)
- tendre à l'autonomie énergétique pour l'ensemble de l'électricité consommée dans l'Écorégion en s'impliquant fortement dans la réalisation des parcs éoliens
- sensibiliser le grand public par l'exemplarité des actions (innovantes) de la Commune
- poursuivre et encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

### **3. Promotion de l'économie de proximité**

- promouvoir un territoire durable vis-à-vis des investissements, des implantations et permettant aux entreprises locales de développer leurs activités
- mettre en œuvre les mesures qui permettent de tendre vers un emploi pour deux habitants
- stimuler et mettre en lien les acteurs du tourisme avec la vision touristique définie
- mettre en œuvre la politique touristique en utilisant le site de La Vue-des-Alpes comme point d'ancrage de l'offre
- faciliter, par des mesures en lien avec le plan d'aménagement local et avec une stratégie foncière prospective, la réalisation d'appartements avec encadrement d'utilité publique
- stimuler l'implantation de nouveaux médecins et prestataires de santé
- concrétiser des mesures permettant aux aînés d'améliorer leur quotidien

### **4. Promotion du territoire agricole et de la qualité des espaces naturels**

- mettre en œuvre de projets valorisant les patrimoines naturels, bâtis et paysagers de la région et fortifiant le lien avec la nature en collaborant avec l'association Parc régional Chasseral
- renforcer le rôle de promoteur des produits du terroir neuchâtelois avec la présence de Neuchâtel Vins et Terroir
- encourager l'organisation des manifestations en lien avec la terre
- favoriser l'expansion des circuits courts des produits agricoles régionaux
- promouvoir les activités de formation et d'insertion professionnelle
- promouvoir les offres du pôle terre et nature du CPNE en cohérence avec l'écorégion

## **5. Rôle et participation de la commune aux thématiques transversales**

Les thématiques transversales sont présentées dans le chapitre introductif du présent accord. Le rôle de chaque région dans les thématiques transversales vise à décliner à l'échelle régionale les volontés partagées entre les régions et le Conseil d'Etat et font l'objet d'un dialogue en continu entre les parties.

# POSITIONNEMENT DE LA REGION VAL-DE-TRAVERS



***Qualités naturelles***

## **Positionnement de la Région Val-de-Travers**

### **1. Slogan**

#### ***Le Val-de-Travers, qualités naturelles.***

La région regorge de qualités dont elle peut se prévaloir naturellement: paysage, patrimoine bâti, vie locale et associative, infrastructures, relations humaines, produits d'excellence, etc. Le déterminant accolé à la région permet d'imposer celle-ci comme une marque qui, dans ses grandes lignes et dans ses principales qualités, se décline d'une même façon dans chacune de ses trois communes. Ainsi ces qualités dont le Val-de-Travers peut se prévaloir sont suffisamment fortes et... naturelles pour y asseoir l'identité de la région.

### **2. Le Val-de-Travers raconté...**

Le Val-de-Travers est un écrin de verdure préservé et unique. À proximité des centres urbains, il fait le lien entre le Plateau suisse et le Jura français. Son identité, fondée sur un patrimoine naturel, industriel, historique et culturel riche, fait la fierté de ses habitants et des entreprises présentes sur son territoire qui en sont des ambassadeurs fidèles.

Son histoire est marquée par celle de son produit emblématique, l'absinthe, ainsi que par l'évolution de son industrie, notamment dans le domaine de l'horlogerie de luxe. Dans la ligne du tissu économique neuchâtelois, l'industrie est aujourd'hui encore le cœur battant de l'économie locale, qui se développe en parfaite harmonie avec le cadre naturel de qualité de la région.

Le Creux du Van, figurant parmi les sites suisses les plus visités à renommée mondiale, accueille les amoureux de la nature du monde entier et invite à la découverte des nombreux trésors de toute la région, dont les gorges de l'Areuse et de la Poëta-Raisse ainsi que le Chasseron. La mise en réseau des acteurs touristiques engendre également un accueil de qualité dans tout le Val-de-Travers.

Déclinant ses qualités naturelles dans de nombreux domaines, le Val-de-Travers est avant tout une région dans laquelle visiteurs, entrepreneurs, travailleurs et habitants se sentent bien !

### **3. Positionnement**

#### **Un cadre de vie vert, naturel et préservé**

La région Val-de-Travers bénéficie d'un cadre de vie naturel exceptionnel, caractérisé par la forte présence de la couleur verte. Cette nature est omniprésente, tant dans les villages qu'entre ceux-ci. Le caractère sauvage de nombreux endroits dans les forêts et sur les hauteurs n'a pas empêché un développement économique, industriel et touristique harmonieux, ce qui confère à la région un paysage unique et de qualité.

#### **Le Creux du Van, un site touristique unique**

Fort d'une grande diversité, le secteur touristique s'est particulièrement développé au Val-de-Travers au cours des vingt dernières années. Tirant parti des atouts naturels et paysagers d'exception (Creux du Van, Chasseron, Gorges de l'Areuse et de la Poëta-Raisse, etc.), ainsi que de la richesse patrimoniale de la région (absinthe, Mines d'asphalte, etc.), les acteurs touristiques ont su fédérer leurs forces en se constituant en association, véritable moteur d'une dynamique durable et positive.

#### **L'absinthe, un mythe vecteur d'identité**

L'absinthe est ancrée dans le Val-de-Travers et constitue l'un de ses emblèmes. L'histoire de ce produit est intimement liée à celle de la région, également dans sa dimension transfrontalière. Elle fait référence au patrimoine gastronomique, culturel, historique, touristique et économique.

#### 4. Objectifs de développement

1. **Développer et professionnaliser l'économie touristique en s'appuyant sur la force et la diversité du secteur**, principalement l'association Destination Val-de-Travers, et en valorisant les événements d'ampleur supra-cantonale.
2. **Mettre en place une stratégie active de renforcement de l'attractivité résidentielle** en passant par la promotion ciblée de l'offre, une politique foncière active et le développement ou la revalorisation de quartiers offrant une haute qualité de vie, une mixité sociale et intergénérationnelle, respectueux d'une mobilité durable.
3. **Offrir des possibilités d'installation attractives pour les entreprises**, en poursuivant le développement du pôle régional de La Léchère, en assurant la maîtrise publique des autres zones industrielles, en activant la revalorisation du site Dubied, ainsi qu'en travaillant au maintien de la vocation économique des bâtiments industriels situés dans les villages.
4. **Renforcer la circulation des richesses en favorisant la consommation locale de biens et de services**, en développant des projets innovants ciblant la population résidente, les entreprises régionales, les pendulaires et les touristes.
5. **Renforcer les liens partenariaux de la région et ses acteurs avec les structures de formation post-obligatoire et de formation pour adultes.**
6. **Assumer un engagement fort de la région dans le développement de la dynamique transfrontalière**, notamment au sein de l'Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron et de la route de l'absinthe.
7. **Maintenir des liens actifs avec les régions du Nord Vaudois et du Grand Pontarlier**, notamment au travers de l'aire de proximité Mont d'or-Chasseron.

#### 5. Rôle et participation de la région aux thématiques transversales

Les thématiques transversales sont présentées dans le chapitre introductif du présent accord. Le rôle de chaque région dans les thématiques transversales vise à décliner à l'échelle régionale les volontés partagées entre les régions et le Conseil d'Etat et font l'objet d'un dialogue en continu entre les parties.

### **III. Mise en œuvre**

#### **1. Engagements des parties**

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté pour leur Région et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat. Elles reconnaissent le positionnement des autres parties.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord, notamment des positionnements régionaux et des thématiques transversales, lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. Il valorise le positionnement des régions et les projets qui s'y réfèrent dans le cadre notamment de la politique régionale de la Confédération. L'Association objectif:ne, par son Conseil d'administration, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents positionnements régionaux.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

#### **2. Structure de projet**

Un groupe de pilotage composé de la présidence et des comités des régions, ainsi que des représentants du Conseil d'Etat, se réunit au minimum une fois par année pour piloter le processus, prendre les décisions stratégiques nécessaires, valider les inscriptions ou sorties de mesures, suivre la mise en œuvre des mesures-phares et des thématiques transversales et tirer un bilan régulier des positionnements et travaux en cours.

Une fois par année, un cycle de rencontres techniques entre l'État de Neuchâtel et chaque région prépare les travaux pour le groupe de pilotage, dans le but de coordonner la région avec les services de l'État concernés et faire le point sur l'évolution des projets.

Les Régions coordonnent le processus et assurent le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste de mesures. Celle-ci est évolutive et est mise à jour lors des rencontres du groupe de pilotage.

Elles s'appuient pour ce faire, notamment, sur l'Association objectif:ne, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre VIII.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

### **3. Financement**

Les cotisations versées à l'Association objectif:ne par les associations régionales financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre IV sont financés par l'État de Neuchâtel.

### **4. Respect des compétences**

Les règles matérielles de compétence, notamment celles des autorités législatives, sont réservées.

## **IV. États intermédiaires et bilan**

### **1. But**

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-Régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et de ses éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

### **2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan**

Des états intermédiaires sont réalisés au besoin par le centre de compétences de l'Association objectif:ne, à la demande des groupes de pilotage. Le bilan final fait l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes.

## **V. Dispositions finales**

### **1. Avenants**

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

### **2. Entrée en vigueur**

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

### **3. Durée de l'accord**

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2028.

Un bilan final sera établi, puis discuté afin d'établir sa reconduction et le cas échéant son adaptation.

## VI. Annexes

1. Mesures-phares (liste et répartition par département cantonal)
2. Marques régionales
3. Procurations

**Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège d'objectif:ne) en 6 exemplaires, le 23 février 2024**

---

Commune de Boudry

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Commune de Brot-Plamboz

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Commune du Cerneux-Péquignot

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Commune de Cornaux

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Commune de Cortaillod

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

---

Commune de Cressier

_____	_____
_____	_____

---

Commune d'Enges

_____	_____
_____	_____

---

Commune de Hauterive

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Brévine

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Chaux-de-Fonds

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Chaux-du-Milieu

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Côte-aux-Fées

_____	_____
_____	_____

---

---

Commune de La Grande Béroche

_____	_____
_____	_____

---

Commune du Landeron

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Sagne

_____	_____
_____	_____

---

Commune de La Tène

_____	_____
_____	_____

---

Commune du Locle

_____	_____
_____	_____

---

Commune de Milvignes

_____	_____
_____	_____

---

Commune de Neuchâtel

_____	_____
_____	_____

---

---

Commune des Planchettes

_____	_____
_____	_____

---

Commune des Ponts-de-Martel

_____	_____
_____	_____

---

Commune de Saint-Blaise

_____	_____
_____	_____

---

Commune de Val-de-Travers

_____	_____
_____	_____

---

Commune des Verrières

_____	_____
_____	_____

---

Région Neuchâtel Littoral (RNL)

_____	_____
_____	_____

---

---

Région des Montagnes neuchâteloises (RMN)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Commune de Val-de-Ruz

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Région Val-de-Travers (ARVT)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

Association objectif:ne

Daniel Rotsch, président

Daniel Grassi Pirrone, directeur

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

République et canton de Neuchâtel  
Sur délégation du Conseil d'Etat

Laurent Kurth, conseiller d'Etat

\_\_\_\_\_

---